



Conseil économique et social

Distr. générale
17 avril 2008
Français
Original : anglais

Pour information

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2008

3-5 juin 2008

Point 8 a) de l'ordre du jour provisoire*

Rapport sur la mission de visite effectuée par des membres du Bureau du Conseil d'administration de l'UNICEF en République démocratique populaire lao du 9 au 16 février 2008**

Introduction

1. Une délégation du Bureau du Conseil d'administration de l'UNICEF s'est rendue en République démocratique populaire lao du 9 au 16 février 2008. Elle était composée de S. E. M. Anders Lidén, Représentant permanent de la Suède, S. E. M. Hamidon Ali, Représentant permanent de la Malaisie, S. E. M. Mihnea Motoc, Représentant permanent de la Roumanie, S. E. M. Jorge Skinner-Klée, Représentant permanent du Guatemala, M^{me} Ami Diallo, Chargée d'affaires du Mali, et M^{me} Kirsi Madi, Secrétaire du Conseil d'administration de l'UNICEF.

2. Ce séjour a permis aux membres du Bureau de se rendre compte par eux-mêmes de l'action de l'UNICEF dans le pays. En particulier, leur visite avait pour but d'illustrer par des exemples concrets la coopération de l'UNICEF avec les autorités du pays et les autres partenaires, dont l'équipe de pays des Nations Unies. La visite a également fourni aux membres du Bureau l'occasion de mieux comprendre les problèmes et les difficultés auxquels font face les enfants et les femmes en République démocratique populaire lao.

3. La délégation tient à exprimer sa gratitude au Gouvernement de la République démocratique populaire lao pour l'excellent programme qu'il a organisé et les possibilités de dialogue avec de hauts responsables publics qu'il lui a offertes. Elle remercie tout particulièrement le personnel du Ministère des affaires étrangères qui a coordonné et facilité sa visite.

* E/ICEF/2008/9.

** Document présenté après la date limite du fait qu'il a fallu des consultations entre les membres de la délégation.



4. Elle tient à remercier également les membres de l'équipe de pays de l'UNICEF en République démocratique populaire lao pour l'extraordinaire travail de préparation et d'organisation de la visite, et pour leur disponibilité tout au long de celle-ci. Les membres du Bureau ont été impressionnés par l'engagement, le dévouement et le professionnalisme de tout le personnel de l'UNICEF.

5. Le rapport suivant résume les informations reçues par la délégation et se conclut par une série d'observations.

Principaux problèmes ayant des répercussions sur la situation des femmes et des enfants

6. La République démocratique populaire lao compte 5,6 millions d'habitants, dont 50 % ont moins de 18 ans; deux tiers de la population vit en zone rurale.

7. La forte croissance économique (7 % et plus) enregistrée récemment n'a pas profité à tous : quelque 23 % de la population vit avec moins d'un dollar par jour. La République démocratique populaire lao, classée 130^e pays sur 170 par l'Indicateur mondial du développement humain, a pour objectif de ne plus figurer au nombre des pays les moins avancés d'ici à 2020.

8. Dans ses relations avec les pays voisins et les pays de la région, la République démocratique populaire lao a adopté une nouvelle approche, qui s'éloigne du concept de pays enclavé et privilégie celle de pays aux liaisons terrestres, favorisant une intégration régionale accrue et la multiplication rapide des liens avec les pays voisins. Conscient que cette dynamique globalement positive contribuera certainement à la croissance économique du pays, le Gouvernement n'ignore pas pour autant les risques qu'elle comporte, notamment en raison de la croissance de la circulation transfrontalière des biens et des personnes. La délégation a pu constater de ses propres yeux les conséquences de cette évolution lors de son déplacement dans la province d'Oudomxay, l'une des parties les plus déshéritées du nord du pays.

9. L'absence de services sociaux et médicaux appropriés et de qualité reste une préoccupation de premier plan. La possibilité de recourir aux services essentiels est entravée par des disparités d'ordre géographique ou liées à l'appartenance ethnique ou sexuelle. La faiblesse des investissements dans le secteur social est l'une des principales entraves à l'universalisation et à la qualité des services. Il faut également citer l'insuffisance des ressources humaines, le nombre relativement faible de partenaires d'exécution, et la dépendance excessive par rapport à l'aide au développement officiel. Le fait que la population est majoritairement rurale, vit dans des zones reculées et se partage entre diverses ethnies entraîne des difficultés de développement particulières.

Survie et développement du jeune enfant

10. La malnutrition chronique est l'une des plus élevées de la région : elle touche 41 % des enfants de moins de 5 ans. On estime que 13 % des ménages ruraux vivent dans l'insécurité alimentaire et que pas moins de deux tiers des ménages ruraux sont vulnérables.

11. Les taux de mortalité infantile, maternelle et des enfants de moins de 5 ans restent élevés. Pour 1 000 naissances vivantes, quelque 70 nourrissons n'atteignent pas l'âge de 1 an et 98 enfants n'atteignent pas l'âge de 5 ans. Ces dernières années, l'action menée pour réduire les taux de mortalité de l'enfant a donné certains résultats; celle visant à réduire les taux de mortalité maternelle se poursuit. On observe une amélioration de facteurs essentiels de réduction de la mortalité pour ces trois catégories tels que l'accès à des services médicaux de qualité (dans 18,5 % des naissances seulement, des professionnels de la santé sont présents) et l'accès à l'information.

12. Sur le plan positif, en ce qui concerne la survie des enfants, une campagne menée à la fin de l'année 2007 a permis de vacciner 96 % des enfants âgés de 9 mois à 15 ans contre la rougeole. Quelque 60 % des enfants de moins de 5 ans sont vaccinés; il s'agit maintenant d'arriver à ce que tous les enfants aient une couverture vaccinale complète avant l'âge de 1 an. La poliomyélite a été enrayée mais ce succès est menacé par l'accès limité aux services de vaccination et à des services de santé de qualité. Autre fait positif concernant la survie des enfants, 87 % des enfants de moins de 5 ans dorment sous des moustiquaires.

Eau, assainissement et hygiène

13. Une proportion de 58 % des ménages ont accès à une source d'eau potable améliorée et 45 % disposent d'installations sanitaires améliorées. La rareté des installations sanitaires et la méconnaissance des règles d'hygiène contribuent au fait que la diarrhée est la deuxième cause de décès chez les enfants.

14. L'action appuyée par l'UNICEF concerne trois grands domaines : les écoles, les collectivités rurales et la planification et le suivi à l'échelle du pays, l'accent étant mis sur la viabilité.

15. Dans les écoles, l'installation de toilettes séparées pour les filles et pour les garçons a contribué à relever le niveau de fréquentation scolaire des filles. Cet accent mis sur l'assainissement dans les écoles est complété par une campagne de sensibilisation à l'hygiène. Grâce à la pochette d'information « Blue Box » créée par l'UNICEF, les enfants apprennent des gestes essentiels en matière d'hygiène, les mettent en pratique à l'école et les apprennent à leur tour aux membres de leur famille, concourant ainsi à sensibiliser leur entourage à l'hygiène.

16. Dans les villages, une attention particulière est accordée à la construction de toilettes et d'installations d'adduction de l'eau. Pour que le résultat de ces interventions s'inscrive dans la durée, il est essentiel que les villageois puissent procéder eux-mêmes au contrôle de la qualité de l'eau, qu'ils soient propriétaires des nouveaux équipements et, donc, responsables de leur entretien.

17. Au niveau du pays, l'UNICEF a appuyé la création d'un système national de surveillance de la qualité de l'eau et renforcé les services de planification, d'installation et d'entretien du réseau. Le contrôle de la qualité de l'eau dans les villages, pour déceler toute contamination biologique, a aussi été renforcé à l'échelle du pays.

18. En collaboration avec les Ministères de la santé et de l'éducation, de l'Union de la jeunesse lao et de l'Union des femmes lao, et en coopération avec l'Organisation mondiale de la Santé et la Banque mondiale, l'UNICEF a contribué à

améliorer l'accès à l'eau potable et à améliorer les installations d'assainissement à l'échelle du pays, en concourant à ce que davantage d'écoles et de villages disposent d'une eau de meilleure qualité et soient équipés d'installations d'assainissement. L'UNICEF a également contribué à renforcer les capacités des partenaires nationaux en matière de planification et de mise en œuvre, afin d'assurer la viabilité de toutes les actions entreprises.

Éducation de base

19. L'accès à l'éducation reste un véritable défi, particulièrement dans les zones reculées. Le taux d'enfants inscrits à l'école primaire est de 84 %, mais en 5^e année du même cycle, ce taux n'est plus que de 50 %. Ce sont les filles des zones reculées et montagneuses, appartenant à des groupes ethniques particuliers, qui sont les moins bien loties à cet égard.

20. En étroite coopération avec les partenaires publics aux niveaux national, provincial et des districts, l'UNICEF a centré son action sur les quatre grands axes suivants :

a) Mise au point d'une stratégie visant à rendre l'école plus « accueillante » (depuis lors adoptée par le Ministère de l'éducation comme Stratégie nationale de l'école pour tous) en offrant aux enfants un cadre scolaire sûr, salubre et agréable;

b) Action visant à toucher les enfants non scolarisés, en particulier les filles vivant dans des zones reculées et appartenant à des groupes ethniques particuliers;

c) Renforcement du dispositif préscolaire, particulièrement en aidant les jeunes enfants à se préparer, d'un point de vue physique, social et cognitif, à la 1^{re} année de l'école primaire;

d) Appui à la réforme du secteur de l'éducation et, en particulier, à l'adoption de politiques et de stratégies appropriées, et à l'adoption de lois. Ce champ d'action inclut aussi l'appui à la mise en œuvre de la Déclaration de Vientiane sur l'efficacité de l'aide, de 2006.

21. À Oudomxay, la délégation a visité une « école accueillante » qui illustre parfaitement la stratégie visant à allier un encadrement scolaire positif, supervisé par des enseignants et une direction qualifiés et motivés, des repas scolaires fournis par le Programme alimentaire mondial, des toilettes non mixtes, de l'eau potable, des messages essentiels sur l'hygiène et la santé, et un programme d'activités physiques pour les enfants.

22. La délégation a noté avec un intérêt particulier l'engagement de la collectivité, du directeur de l'école, des enseignants et des élèves mêmes pour développer et entretenir un cadre scolaire convivial. Elle a également salué le lien établi entre le suivi de la croissance des enfants et leur suivi médical. L'étape suivante sera que tous les enfants de la République démocratique populaire lao soient scolarisés dans des « écoles accueillantes ».

23. L'adoption, l'année passée, du concept de l'« école accueillante » en tant que stratégie nationale a clairement montré l'influence de l'UNICEF sur le secteur de l'éducation et, concrètement, concouru à améliorer le cadre scolaire, pour l'enseignant comme pour l'élève. Dans l'« école accueillante », on accepte tous les enfants et leurs droits sont respectés. L'école offre une éducation de qualité en

assurant la formation des enseignants et la participation des enfants. Elle fournit un cadre sûr, salubre et protecteur, de l'eau potable, des toilettes propres non mixtes, et bannit le châtement corporel. Elle n'est pas sexiste : les filles y sont encouragées à s'exprimer et à participer aux activités scolaires dans la même mesure que les garçons.

24. Le groupe de travail chargé du secteur de l'éducation, présidé par l'UNICEF et l'Agence australienne du développement international, a contribué à établir des partenariats et à améliorer la coordination entre donateurs de ce secteur. Le groupe a supervisé la création d'un cadre de développement du secteur de l'éducation et de diverses mesures connexes.

Protection de l'enfance

25. L'évolution de la situation socioéconomique et l'augmentation des mouvements à travers les frontières exposent les enfants et les jeunes, et en particulier les filles, à des problèmes sociaux relativement nouveaux tels que la traite des êtres humains, la violence, l'exploitation sexuelle, les sévices, le VIH/sida et la toxicomanie. L'UNICEF mène des actions de sensibilisation fondées sur des données factuelles pour appuyer des réformes dans les domaines politique et juridique visant à protéger les mineurs en danger. Le Fonds complète cette action par un travail de sensibilisation et de prévention dans les familles et parmi les jeunes; il s'emploie à leur faire prendre conscience des risques et des dangers qu'ils courent. L'UNICEF collabore également avec les autorités publiques et d'autres partenaires pour remédier aux lacunes qui existent dans les domaines de la protection des mineurs, de leur réadaptation et de leur réinsertion familiale et sociale.

26. La délinquance est en progression parmi les jeunes. Une attention toute particulière est consacrée au renforcement des moyens du personnel judiciaire, le but étant de promouvoir des méthodes d'investigation adaptées aux mineurs et des solutions autres que la détention, ainsi que d'améliorer la collecte de données. L'UNICEF encourage le Gouvernement lao à procéder à des réformes juridiques s'inscrivant dans le respect des normes et directives de l'ONU.

27. La République démocratique populaire lao reste gravement touchée par les munitions non explosées, qui posent un problème majeur de protection de l'enfance et ont des répercussions directes sur la productivité économique et l'accès aux services essentiels. En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales, l'UNICEF contribue à sensibiliser la population des villages les plus concernés par ce danger. Dans ce domaine, l'éducation est essentielle.

28. Comme dans bien des sociétés, l'exploitation, les mauvais traitements et la violence domestique sont des questions qui ne sont pas abordées ouvertement. L'UNICEF a récemment apporté son appui à la réalisation d'une étude sur la violence qui, une fois officiellement approuvée, fournira une base de travail utile pour s'attaquer à ce problème.

29. En collaboration avec ses partenaires nationaux, l'UNICEF a centré son action sur la sensibilisation et a amélioré son analyse des données. Les réseaux de protection des enfants les plus menacés jouent un rôle essentiel à cet égard.

Enfants et VIH/sida

30. Le taux de prévalence du VIH/sida est peu élevé (0,1 %), mais l'ouverture du pays sur la région, les mouvements transfrontaliers et la toxicomanie entraînent de plus en plus de difficultés. Les travailleurs migrants continuent d'être le groupe le plus touché par le VIH/sida. On constate quelques progrès, encore que lents, dans le domaine de la prévention de la transmission de la mère à l'enfant; il sera nécessaire de mener une prévention plus résolue afin d'éviter les risques d'une épidémie dans les prochaines années.

31. L'action soutenue par l'UNICEF s'articule autour de trois éléments principaux : a) la prévention du VIH/sida chez les enfants et les jeunes; b) la prévention de la transmission de la mère à l'enfant; c) les soins et le soutien aux enfants infectés ou touchés par le VIH/sida, ainsi que la réduction de la discrimination et de la stigmatisation sociale. Les médicaments antirétroviraux sont distribués gratuitement aux femmes séropositives enceintes, puis à leurs nouveau-nés.

32. L'UNICEF a apporté son appui à l'élaboration d'un programme bouddhiste d'acquisition de connaissances pratiques destiné à réduire la vulnérabilité des jeunes au VIH/sida ainsi que la discrimination subie par ceux qui vivent avec le VIH/sida. Les éléments de ce programme, mis au point avec l'appui de l'UNICEF, ont été utilisés dans les écoles secondaires par des moines et des religieuses bouddhistes entraînés à débattre des dangers entraînés par les comportements à risque en matière de VIH/ sida. Ce programme a déjà été présenté à 10 000 élèves de 50 écoles secondaires, dans les cinq provinces comptant un grand nombre de jeunes en danger. L'extension progressive de ce programme, étroitement associé au programme de l'école secondaire, permettra de le transposer à une plus grande échelle et de l'inscrire dans la durée.

L'UNICEF en République démocratique populaire lao

33. L'objectif général poursuivi par les autorités de la République démocratique populaire lao et l'UNICEF, au moyen du programme de coopération de pays 2007-2011, est d'appuyer l'engagement des pouvoirs publics en faveur de la promotion et de la réalisation des droits de tous les enfants et de toutes les femmes et, par voie de conséquence, de contribuer à la réalisation des objectifs du sixième plan national quinquennal de développement socioéconomique.

34. Les priorités principales de l'UNICEF sont d'apporter un appui aux autorités dans les domaines suivants :

a) La définition de mesures au moyen de l'institutionnalisation de la question des femmes et des enfants dans les politiques menées, la pratique et la réforme du droit;

b) Le renforcement de la capacité nationale de concrétiser les politiques décidées;

c) Le contrôle de la mise en œuvre;

d) L'accès meilleur et plus équitable aux services essentiels pour les femmes et les enfants dans des districts précis de six provinces.

35. Les stratégies de l'UNICEF sont les suivantes :

a) La mobilisation, les activités de sensibilisation et les partenariats fondés sur des faits, afin de tirer parti des ressources débloquées en faveur des femmes et des enfants;

b) Le renforcement des capacités et l'assistance technique en vue de l'élaboration de politiques et de lois, l'établissement de normes et le suivi de la réalisation des droits des enfants;

c) Le renforcement des capacités pour améliorer les services sociaux de base;

d) Le renforcement de la participation des enfants et de leur famille, des collectivités, des femmes et des divers groupes ethniques;

e) L'institutionnalisation de l'égalité des sexes;

f) L'amélioration de la préparation et des interventions en cas de situations d'urgence;

g) La priorité aux zones rurales.

36. Le programme vise à faire en sorte que les problèmes des enfants ne soient pas oubliés lors de l'élaboration des politiques et plans nationaux. La perception des droits des enfants reste limitée à tous les niveaux de la société et ceux-ci ont peu l'occasion de faire entendre leur voix. L'UNICEF s'emploie résolument à promouvoir des partenariats à tous les niveaux de la société afin de renforcer la capacité des pouvoirs publics et des autres partenaires de réunir des données sur les problèmes concernant les enfants et de les analyser, de plaider en faveur de l'application des droits des enfants, d'influencer les politiques menées et de promouvoir les changements d'attitude à tous les niveaux de la société.

37. La République démocratique populaire lao a pris des mesures considérables pour protéger les droits des enfants : en effet, le Gouvernement a signé d'importantes conventions internationales et protocoles facultatifs, notamment le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

38. Le Gouvernement a aussi présenté un certain nombre de lois visant à créer un cadre national de mise en œuvre des conventions internationales : la loi sur la protection des droits et des intérêts des enfants, la loi sur le développement et la protection des femmes, dont le chapitre IV porte sur la protection des femmes et des enfants contre la traite des êtres humains et la violence familiale et, enfin, la loi sur l'enseignement.

39. Un certain nombre de décisions importantes ont été prises ou sont en passe de l'être. L'année dernière, une politique nationale a été adoptée en faveur de l'implantation d'écoles plus accueillantes. Les autorités préparent un programme national de lutte contre la malnutrition et les déficiences en micronutriments et s'emploie à ce que les nouvelles écoles disposent d'eau potable et d'installations d'assainissement. Le plan national de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants adopté récemment fournit un bon cadre d'action. Enfin, le programme global de

soins de santé destiné aux mères et aux enfants fournira une approche intégrée qui permettra de renforcer la qualité des services.

40. Le troisième cycle de l'enquête en grappe à indicateurs multiples, réalisé récemment, comble un certain nombre de lacunes mais la collecte et la disponibilité des données, notamment sur les droits des enfants, reste un problème lorsqu'il s'agit d'élaborer des politiques et d'en assurer le suivi. On s'emploie également à examiner la situation des systèmes de collecte de données sur l'enregistrement des naissances.

Organismes des Nations Unies, coordination des donateurs et efficacité de l'aide

41. En établissant sa stratégie de croissance et d'élimination de la pauvreté, le gouvernement a tenu compte des objectifs du Millénaire pour le développement. Il informera le Conseil économique et social, en juillet 2008, des progrès réalisés à cet égard.

42. En 2006, le Gouvernement a adopté la Déclaration de Vientiane et un plan d'action visant à mettre en œuvre la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Une table ronde a été organisée avec des groupes de travail sectoriels afin de proposer les changements nécessaires au niveau des politiques menées et soutenir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs nationaux.

43. L'ensemble de l'équipe de pays des Nations Unies a apporté son appui à la coordination des donateurs et soutenu les objectifs concernant l'efficacité de l'aide. Les divers organismes président les secrétariats des groupes de travail sectoriels et appuient leur action (l'UNICEF préside le groupe de travail chargé du secteur de l'éducation). Des progrès ont été réalisés pour ce qui est de la coordination des donateurs et l'accent a été mis sur les questions relatives aux politiques menées.

44. L'établissement du deuxième rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement a stimulé l'équipe de pays des Nations Unies, qui a parlé d'une seule voix pour attirer l'attention des autorités publiques et des partenaires de développement sur la question de la malnutrition chez les enfants.

45. Les deux premiers Plans-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2002-2006 et 2007-2011) ont été établis avec la collaboration des autorités publiques, à partir des bilans communs de pays. Un certain nombre de groupes thématiques des Nations Unies ont été créés et chargés d'apporter un appui à la mise en œuvre et au suivi du Plan-cadre.

46. Le nouveau bâtiment du Programme des Nations Unies pour le développement, actuellement en construction, accueillera un certain nombre d'organismes plus modestes. Les organismes plus importants, tels que l'UNICEF, garderont leurs propres locaux pour des raisons pratiques. Les membres du Bureau ont assisté à l'inauguration des locaux communs du Programme alimentaire mondial et de l'UNICEF dans la province d'Oudomxay, située dans le nord du pays. La collaboration entre ces deux organisations dans les trois provinces du nord a clairement contribué à améliorer l'efficacité de leur action en ce qui concerne l'appui au projet des « écoles accueillantes ».

Observations

47. Les membres du Bureau ont été heureux d'apprendre que le Gouvernement accordait une importance particulière à la Commission nationale de la mère et de l'enfant, présidée par le Vice-Premier Ministre. Ce souci s'inscrit dans le cadre des mesures prises pour placer les intérêts de l'enfant au cœur de l'action publique, au plus haut niveau, qu'il s'agisse de la conception des politiques ou de leur mise en œuvre.

48. La délégation a remarqué que le pays connaissait une évolution rapide et que la régionalisation se confirmait; il était important de prêter l'attention voulue aux éventuelles répercussions négatives de l'augmentation de la circulation des personnes, des biens et des services à travers les frontières. L'UNICEF doit s'employer à suivre la situation de près, cerner les conséquences de cette évolution sur les enfants et poursuivre son action de sensibilisation en diffusant l'information sur les risques courus par les enfants, les jeunes et leur famille.

49. La délégation a pris note de la politique globale du Gouvernement en matière de réinstallation. Tout en comprenant l'intérêt qu'il y a d'améliorer l'accès aux services sociaux, il lui semble nécessaire de veiller à la protection des droits des enfants lors de ces réinstallations. La délégation recommande que l'équipe de pays des Nations Unies et l'UNICEF surveillent les conséquences, pour les enfants, du transfert de populations villageoises de zones reculées dans de nouveaux villages, et soient attentifs aux aspects relatifs aux droits de l'homme de tels déplacements. Il faut également que les lieux de réinstallation soient choisis de manière judicieuse, afin que les populations déplacées y trouvent des moyens de subsistance. Il est inquiétant de constater qu'un certain nombre d'enfants qui vivent et travaillent dans les rues de Vientiane proviennent de communautés villageoises réinstallées; on ne peut qu'y voir un signe clair de la vulnérabilité provoquée par le déplacement et la réinstallation chez les enfants et chez les jeunes.

50. En ce qui concerne la collaboration avec la société civile, la délégation a remarqué qu'il y avait une coopération étroite avec d'importantes organisations non gouvernementales internationales. Elle a appris que le gouvernement allait adopter un décret à leur sujet.

51. La délégation a souligné le rôle essentiel joué par l'UNICEF dans l'établissement des priorités nationales et la définition de politiques, grâce à son action de sensibilisation fondée sur des données factuelles. L'étude réalisée récemment sur la violence en est un bon exemple. La délégation a salué l'accent mis par l'UNICEF sur la création d'environnements protecteurs pour les enfants. On ne saurait trop insister sur l'importance de l'action de sensibilisation menée par l'UNICEF et le rôle de catalyseur qu'il a joué dans ce domaine.

52. La délégation a noté avec satisfaction que le Gouvernement et l'UNICEF avaient coopéré dans le domaine des « écoles accueillantes » et qu'ils avaient uni leur action pour encourager la scolarisation des filles, en particulier dans les zones reculées. La délégation a souligné qu'il était important que tous les enfants et, notamment, les filles, puissent disposer d'un enseignement de qualité; il s'agissait là non seulement d'un droit fondamental mais aussi d'un investissement pour l'avenir du pays.

53. Les membres du Bureau ont été sensibles à l'esprit de coopération régnant dans l'équipe de pays des Nations Unies. Ils félicitent l'UNICEF pour les partenariats qu'il a établi à tous les niveaux avec les ministères et les autorités locales (provinces et districts) afin d'améliorer le sort des enfants par des actions et des campagnes de sensibilisation fondées sur des données factuelles.

54. En conclusion, les membres du Bureau ont salué le rôle essentiel que joue l'UNICEF en apportant un appui aux autorités du pays en ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement, et en soutenant la protection et le respect des droits de l'enfant et de la femme en République démocratique populaire lao.

Annexe

Résumé du programme des visites sur le terrain

Dimanche 10 février

1. Réunion d'information avec le personnel de l'UNICEF

Lundi 11 février (Vientiane)

1. Exposé du Ministre des affaires étrangères
2. Réunion avec le Vice-Premier Ministre
3. Réunion avec l'équipe de pays de l'UNICEF
4. Visite à l'école de Phonthan, dans le cadre du projet Metta Dhamma de formation bouddhiste aux compétences pratiques sur le VIH/sida.
5. Réunion avec des responsables du programme de bourses de l'association bouddhiste du Laos
6. Visite de courtoisie au Vice-Premier Ministre et au Ministre des affaires étrangères

Mardi 12 février (province de Luang Prabang et d'Oudomxay)

1. Réunion à Luang Prabang avec des personnalités de la province de Luang Prabang
2. Exposés de personnalités de la province d'Oudomxay
3. Réunion avec le Gouverneur de la province d'Oudomxay

Mercredi 13 février (province d'Oudomxay)

1. Visite de l'école primaire de Nongboua (projet « écoles accueillantes »), dans le district de La
2. Participation à la cérémonie d'inauguration des locaux communs du Programme alimentaire mondial et de l'UNICEF dans la ville d'Oudomxay
3. Réunion avec l'UNICEF, le Programme alimentaire mondial et une équipe ministérielle dans les locaux communs du PAM et de l'UNICEF

Jeudi 14 février (provinces d'Oudomxay et de Luang Prabang)

1. Visite des services itinérants de soins de santé maternelle et infantile du village de Houay No dans le district de Phonxay
2. Entretiens avec des reporters en herbe du village de Houay No
3. Visite des activités de mobilisation en faveur des vaccinations, au village de Thapho dans le district de Phonxay
4. Visite du dispensaire du village de Nam Bor dans le district de Phonxay
5. Réunion avec le Gouverneur de Luang Prabang

Vendredi 15 février (Vientiane)

1. Réunion avec le Vice-Ministre de l'éducation
 2. Réunion avec l'équipe de pays des Nations Unies
 3. Réunion avec le Ministre de la santé
 4. Réunion avec les partenaires de la protection de l'enfance et des enfants qui vivent et travaillent dans la rue
 5. Visite du Centre Peuan Mit pour les enfants de la rue
-